|  |
| --- |
| **Mouvement spécifique national (SPEN) et mouvement sur Postes à profil (POP)** |

La procédure pour participer aux mouvements sur postes (SPEN et POP) est dématérialisée.

Lisez d'abord attentivement les lignes directrices de gestion et la note de service qui donnent des précisions sur les différents mouvements.

Pour présenter votre candidature, vous devez, quel que soit le mouvement, au préalable, enrichir votre CV : c'est l'étape la plus importante dont dépend la valorisation de votre candidature. N'hésitez pas à enregistrer le maximum de rubriques car c'est à partir de ces éléments que votre dossier sera étudié.

|  |
| --- |
| Procédures : |
|   |
| MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL (SPEN) |
|   |
| * Consultez la liste des postes vacants proposés avant de saisir vos vœux dans l'application. Vous pouvez également formuler des vœux qui n'apparaissent pas dans la liste notamment sur des zones géographiques. Des postes se découvrent vacants au cours de la préparation des mouvements et vous augmentez vos chances d'obtenir satisfaction.
* Rédigez une lettre par demande de mouvement spécifique pour la phase INTER.
 |
|   |
| Pour certains mouvements : arts appliqués, un dossier de travaux personnels est également demandé. Il est constitué sous votre responsabilité et vous avez la plus grande liberté pour sa présentation et son contenu. |
|   |
| Vous gardez la possibilité de compléter votre candidature par des envois directs à l'inspection générale. Vérifiez bien qu'il n'y a pas de double emploi avec les éléments que vous avez déjà saisis. Veillez à ne pas reconstituer sous forme papier ce que vous avez introduit dans votre CV. |
|   |
| MOUVEMENT SUR POSTES A PROFIL (POP) |
|   |
| * Consultez la liste des postes vacants proposés avant de saisir vos vœux dans l'application.Les fiches de postes sont consultables sur le portail education.gouv.fr
* Rédigez une lettre pour chaque candidature sur poste à profil. Celle-ci devra être transmise à l'adresse figurant dans la fiche de poste.
 |
|   |
| Ce nouveau mouvement sur poste à profil (POP) est ouvert aux personnels d'éducation et aux enseignants, titulaires ou stagiaires. |
|   |

**Les enseignants retenus et affectés définitivement dans une académie dans le cadre du mouvement POP seront maintenus trois ans minimum sur le poste.** A l'issue de cette période, ils bénéficieront d'une bonification au barème inter-académique. Enfin, si vous obtenez un poste dans le cadre du POP, votre participation au mouvement inter-académique, sera automatiquement annulée.